



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2023-01026

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2023

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

37-2023-01-02-00037 - Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DDETS (1 page)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

37-2023-01-02-00037

Décision de subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire DDETS

DÉCISION

de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Xavier GABILLAUD dans ses fonctions de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'arrêté du préfet d'Indre-et-Loire en date du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature à M. Xavier GABILLAUD pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État, imputées sur les titres 3, 5 et 6 des BOP relevant des programmes :

BOP 104 Intégration et accès à la nationalité française (titres 5, 6)

BOP 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (titres 3, 6)

BOP 147 Politique de la ville (titre 6)

BOP 157 Handicap et dépendance (titres 5, 6)

BOP 177 Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables (titres 5, 6)

BOP 183 Protection maladie (titres 5, 6)

BOP 303 Immigration et asile (titres 5, 6)

BOP 304 Inclusion sociale et protection des personnes (titre 6)

VU l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : La subdélégation de signature est confiée en ce qui concerne la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 3, 5 et 6 du budget de l'État à :

- M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint pour l'ensemble des BOP relatifs à la DDETS
- M. Thierry GROSSIN-MOTTI, directeur départemental adjoint pour l'ensemble des BOP relatifs à la DDETS
- Mme Sylvie JARLES, attachée principale d'administration de l'État pour les BOP 104, 157, 177, 303, 304
- Mme Claire FRADET, attachée principale d'administration de l'État pour le BOP 147
- Mme Sandra FONTAINE, attachée d'administration de l'État pour le BOP 147
- M. Guilhem GALODÉ, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale pour les BOP 104, 157, 177, 303, 304
- Mme Sabrina LE LUHERNE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale pour les BOP 104, 157, 177, 303, 304
- M. Renaud VIEILLERIBIÈRE, attaché d'administration de l'État pour les BOP 135, 177, 304
- Mme Nathalie THEVENOT-DESHAIES, attachée d'administration pour les BOP 135, 177
- M. Hugues FAU, agent valideur Chorus Formulaire pour les BOP 104, 157, 177, 303, 304
- Mme Sabine PASQUER, agent valideur Chorus Formulaire pour les BOP 104, 157, 177, 303, 304
- Mme Nadine HUET, agent valideur Chorus Formulaire pour les BOP 104, 177, 304
- M. Bruno BONVILLE, agent valideur Chorus Formulaire pour le BOP 177
- M. David LALLIER, agent valideur Chorus Formulaire pour le BOP 147

sur toutes les étapes de la mission d'ordonnancement secondaire.

ARTICLE 2 : Toutes les dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Tours, le 2 janvier 2023

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
Xavier GABILLAUD